

Lyon, le 15 mai 2018

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de vous inscrire dans une formation de l'UCLy pour l'année universitaire 2018/2019. Nous vous remercions de votre confiance en notre Université.

Créée en 1875, l'Université Catholique de Lyon est un établissement privé reconnu d'utilité publique et à but non lucratif. En tant qu'association, l'UCLy assume entièrement l'ensemble de ses charges et réinvestit toutes les contributions dans l'amélioration des équipements, des enseignements et de la recherche au service des étudiants.

La réussite de nos étudiants étant notre priorité absolue, nous souhaitons améliorer la gestion de leur scolarité et leur faciliter l'accès aux ressources nécessaires à leur cursus. A l'heure où le numérique occupe une place prépondérante dans les systèmes d'organisation, l'Université souhaite investir dans de nouvelles solutions technologiques pour garantir aux étudiants les meilleurs services existants. La contribution de nos généreux donateurs nous permettra de renforcer les moyens à mettre en œuvre pour cela.

En choisissant de faire un don [déductible de vos impôts] à l'UCLy, au-delà de vos propres frais d'inscription, vous participez au maintien de conditions d'études idéales au sein de nos campus.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre générosité et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Régis de Tarlé
Président de l'AFPICL

Thierry Magnin
Recteur de l'UCLy

Je soutiens l'UCLy

Je la soutiens et je verse :

50€ 100€ 200€ 300€

autre montant : _____ €

Je choisis la modalité de paiement suivante :

chèque
(à l'ordre de l'AFPICL) prélèvement unique
(prélevé le 20.11.2018)

Bon de soutien à renvoyer accompagné de votre don à :

Université Catholique de Lyon
Service relations donateurs
10 place des Archives
69002 Lyon

Mme

M.

PRÉNOM :

NOM :

ADRESSE :

.....

TÉL :

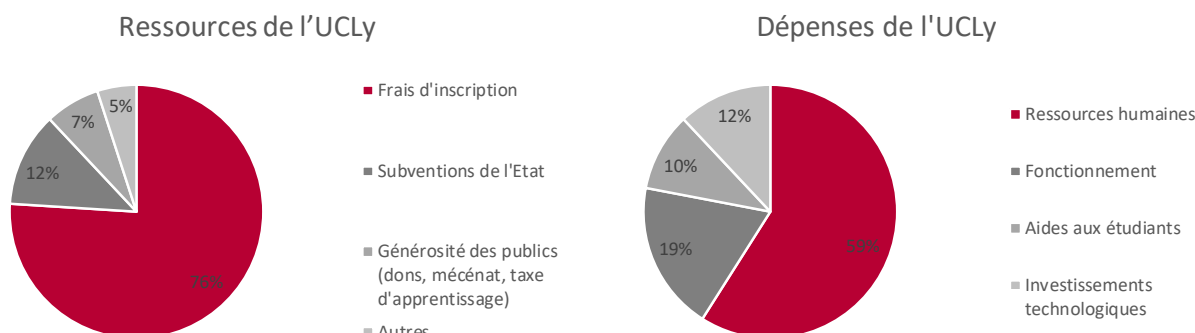
E-MAIL :

Je souhaite être tenu(e) informé(e) de l'actualité de l'Université

Conformément à la loi du 6/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rétractation et d'opposition aux informations vous concernant en écrivant à l'AFPICL. L'AFPICL s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne souhaitez pas recevoir de proposition de ces partenaires, cochez cette case

L'équilibre financier de l'UCLy

En fonctionnant sur un modèle associatif, l'UCLy cherche à atteindre chaque année un équilibre financier permettant d'investir dans la pédagogie, l'innovation, la recherche, tout en gardant une véritable ouverture sociale. Les ressources et les dépenses de notre Université se répartissent dans les grandes lignes suivantes :



L'amélioration de notre offre numérique

L'offre de services numériques aux étudiants compte parmi les priorités de l'UCLy. Proposer à chaque étudiant des outils de gestion de leur scolarité intuitifs, efficaces et complets est indispensable. En optimisant leur organisation, l'accès aux informations administratives mais aussi pratiques, l'UCLy favorise leurs conditions d'études et leur garantit une meilleure réussite.

L'UCLy entame ainsi la refonte de son offre de services numériques aux étudiants. Cela passe nécessairement par la modernisation du portail numérique E-campus afin de proposer une version récente, efficace et adaptée aux besoins des étudiants. Cette modernisation inclut également la densification des services et ressources disponibles sur le portail numérique. Les étudiants pourront alors suivre leurs résultats, gérer leur emploi du temps, obtenir des informations relatives à chaque cours, interagir avec leurs enseignants ou encore accéder aux ressources documentaires en ligne de la bibliothèque universitaire, à distance et à tout moment.



A l'heure de la transformation digitale de toute notre société, il est essentiel de proposer une offre complète à des étudiants toujours plus connectés. La générosité des donateurs est indispensable pour garantir une amélioration optimale de tous nos dispositifs.

Votre déduction fiscale

L'association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon (AFPICL) assure la gestion administrative de l'UCLy. À ce titre, elle est en capacité d'émettre des reçus fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu (IR) et de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).



- > Si vous êtes assujetti à l'IFI, la déduction est de 75% du montant de votre don, dans la limite de 50 000€.
 - > Si vous êtes redevable de l'impôt sur le revenu, la déduction est de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Un reçu fiscal vous sera envoyé.

Votre don	Votre déduction (IR)	Coût réel
50€	33€	17€
100€	66€	34€
200€	132€	68€
300€	198€	102€